

Découverte macabre à Lébamba

Un notable retrouvé mort derrière son domicile

G.J.M.B.
Lébamba/Gabon

LE corps sans vie du notable Christian Nzima a été découvert derrière son domicile, le mardi 16 juillet 2019, au quartier Lébamba-Village, dans la commune de Lébamba. La découverte a été faite par le neveu du défunt et un jeune riverain.

Christian Nzima venait de rentrer de Libreville où il était allé assister aux obsèques d'un des siens et profiter de l'occasion pour suivre l'évolution de ses affaires dans la capitale. Une fois rentré sur Lébamba, il apprend que son frère cadet Armand Nzima, avec qui il partage la même maison, est hospitalisé à l'hôpital de Bongolo. Il lui rend visite, puis regagne



Une maison des pompes funèbres venue récupérer le corps du notable.



C'est ici que le corps de Christian Nzima a été découvert.

le bercail. D'après le neveu des Nzima, qui occupe une chambre dans la maison familiale, une altercation aurait éclaté entre son oncle Christian et sa femme, dans la nuit de lundi 15 au mardi 16 juillet 2019. Mais il a choisi de ne pas s'en mêler, préférant écouter la musique à travers son

smartphone, les écouteurs collés aux oreilles, jusqu'à ce que sommeil s'ensuive. Ce n'est donc que tôt le matin, lorsqu'il sort de la maison par la porte arrière qu'il tombe sur le cadavre de son oncle gisant en bas des escaliers, vêtu d'un tricot noir, d'un sous-vêtement taché de matières

fécales, un mouchoir posé à ses côtés. Pris de panique, le jeune homme revient sur ses pas, puis pénètre rapidement dans la chambre des parents pour alerter sa marâtre. Malheureusement, celle-ci est absente de la chambre conjugale. Au même moment, un jeune

homme du quartier, venu récupérer des outils pour aller traiter les palmiers d'Armand Nzima, découvre à son tour la scène. **ENQUÊTE OUVERTE** • Alertés, les éléments de la brigade de gendarmerie du chef-lieu du département de la Louetsi-Wano se rendent aussitôt sur le lieu

de l'horrible trouvaille. Y étant, ils procèdent au constat d'usage. De même, les services de l'hôpital de Bongolo sont sollicités pour expertiser le corps sans vie de la victime. Cette expertise médicale révélera des écorchures au niveau du bras, du flanc et de la nuque du notable. Ce n'est qu'au moment où les Officiers de police judiciaire (OPJ) et les professionnels de santé sont en plein travail que l'épouse du défunt rentre, avec dans ses mains, deux œufs de canard... Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cette disparition subite. Le décès de Christian Nzima a plongé les Louvains dans la consternation, tant l'homme, réputé sans histoire, était apprécié de tous.

Inculpés pour crime de viol sur mineure de moins de 15 ans dans le département du Ntem

Massa Nzamba et Eto'o Adzabe dorment désormais au Peloton

A.N.S
Oyem/Gabon

DEUX individus, Stéphane Massa Nzamba et Cédric Eto'o Adzabe sont actuellement incarcérés au pénitencier du Peloton, à Oyem, poursuivis pour viol sur mineure de moins de 15 ans, commis dans le département du Ntem dont Bitam est le chef-lieu.

Nous sommes sur le site de la société Olam Ruber, à Okok. Stéphane Massa Nzamba, Gabonais âgé de 23 ans, agent de cette entreprise agro-industrielle, après avoir consommé de l'alcool chez un collègue jusqu'à une heure avancée de la nuit, a visiblement de la peine à tenir sur ses deux pieds. Aussi, demande-t-il à la fille de son hôte, âgée de 13 ans, de le accompagner chez lui. La mineure, en toute in-

nocence, obtempère, d'autant qu'elle considère Stéphane - un familier de sa famille - comme son oncle. Sauf qu'à mi-chemin, ce dernier retrouve comme par enchantement tous ses esprits, se saisit de sa jeune accompagnatrice, l'entraîne de force dans une maison inhabitée et l'agresse sexuellement. Ce, malgré les supplications de la jeune victime.

Qui plus est, après son acte, le délinquant sexuel présumé menacera la gamine de représailles, au cas où elle parlerait de cette histoire à quiconque. Entre-temps, la mère de la petite, ayant constaté l'absence prolongée de son enfant hors de la maison, s'est déjà lancée à sa recherche. Elle la retrouvera quelques minutes plus tard, la petite culotte tachée de sang. À la question de sa mère de savoir pourquoi elle est dans cet état, la mineure répond qu'elle vient d'être violée



Les deux suspects, Stéphane Massa Nzamba et Cédric Eto'o Adzabe, attendent leur jugement à la prison du Peloton.

par tonton Stéphane. Le lendemain matin, la mère de la victime dépose une plainte pour viol sur mineure de moins de 15 ans à la brigade de gendarmerie Siat-Gabon de Bitam. Le commandant de brigade intérimaire, Patrick Kolor Omvane procède à l'interpellation, dans la même journée, du suspect, qui passe aux

aveux lors de son audition. **MANDAT DE DÉPÔT** • Présenté devant le parquet de la République d'Oyem pour répondre de son acte, le mis en cause a été, après audition, placé sous mandat de dépôt à la prison du Peloton, en attendant son jugement. Cédric Eto'o Adzabe a été inculpé pour un crime identique: viol sur mi-

neure de moins de 15 ans. Il aurait commis les faits qui lui sont reprochés dans le district de Bikondom. Ce jour-là, alors qu'Eto'o Adzabe est en route vers une carrière pour aller y extraire du sable, il aurait croisé sur son chemin deux mineurs - une sœur et son cadet - revenant de la rivière. Puis il les aurait menacés séance tenante à l'aide d'une machette. À la vue de l'arme blanche, le jeune garçon prend ses jambes à son cou. Moins chanceuse, sa grande sœur est neutralisée par leur agresseur. Celui-ci entraîne aussitôt de force sa victime dans un bosquet, puis abuse sexuellement d'elle. Pendant ce temps, le petit frère de la victime, à son arrivée tout paniqué au village, alerte immédiatement ses parents sur la mésaventure que sa sœur et lui viennent de vivre en brousse. De braves garçons s'organisent aussitôt

et se rendent sans tarder sur le lieu indiqué. Ils n'y trouvent que la jeune victime, le délinquant ayant déjà pris la fuite. Direction: Okok, son village natal. Quelque temps après, le commandant intérimaire de la brigade de gendarmerie de Siat-Gabon Bitam, Patrick Kolor Omvane, saisi du problème, se rend sur les lieux en compagnie de ses éléments pour constater les faits et ouvrir une enquête. C'est dans ce cadre que le mis en cause a été cueilli comme un fruit mûr par des agents dans son village, puis ramené à la brigade pour les besoins de l'enquête. Interrogé sur les faits à lui imputés, Cédric Eto'o Adzabe est passé aux aveux, sans le moindre remords. Il attend présentement son procès à la maison d'arrêt du Peloton d'Oyem, où il a été placé sous mandat de dépôt.

Suite à la rupture du contrat les liant

L'Oprag et NGP le 30 juillet prochain devant le juge

JNE
Libreville/Gabon

L'OFFICE des ports et rades du Gabon (Oprag) et l'agence de location Nouvelle gestion privée (NGP) seront au Palais de justice de Libreville, le mardi 30 juillet prochain, pour être entendus sur la rupture des relations contractuelles, objet du différend qui les oppose depuis le mois de mai 2019. La NGP assure la gestion exclusive du domaine de

l'Oprag, aux ports môles de Libreville et de Port-Gentil. Mais en décembre 2018, l'Office des ports et rades du Gabon annonçait le non-renouvellement du contrat avec cet opérateur économique. Ce qu'avait démenti la direction générale de cette société en ces termes: " Le contrat NGP s'est renouvelé par tacite reconduction et est toujours en vigueur. Je peux le prouver sans problème ". Mais l'Office des ports et rades du Gabon revenait à la charge en annonçant, cette fois-ci, le 29 mai dernier, qu'il a été mis fin au



La NGP n'assure plus la gestion du domaine de l'Oprag, aux ports môles de Libreville et de Port-Gentil.

contrat le liant à l'agence de location. Voici le com-

munique publié à cet effet dans nos colonnes le 3 juin

dernier: " Le 29 mai 2019, il a été mis fin au contrat de mandat liant l'Oprag à l'agence de location NGP. Depuis cette date, l'Oprag a repris la gestion directe de son patrimoine. Fort de cela, la société NGP n'est dès lors plus autorisée à facturer et percevoir les redevances d'occupation dudit domaine pour le compte de l'Oprag ". L'Office avait ensuite invité " tous les amodiataires et les occupants sans contrats " à se rapprocher de ses services, pour la " poursuite excellente de nos relations. Tous contrevenants à cette décision

s'exposent aux sanctions prévues par la loi ". En début d'année, l'agence de location Nouvelle gestion privée avait été impliquée dans un litige foncier avec une structure hôtelière, implantée au port môle de Libreville. On en saura davantage sur le litige qui oppose les deux ex-associés au cours de l'audience qui se tient mardi prochain au Palais de justice de Libreville. Les missions de l'Oprag consistent à assurer la gestion, la promotion et le marketing des ports gabonais.